

CONTACTS

■ Service funéraire Ville de Rennes

CS 63126
35031 RENNES CEDEX
02 23 62 10 10

■ Info Sociale en ligne

0810 20 35 35 (coût d'un appel local)
<http://www.info-sociale35.fr>

■ Collectif Dignité Cimetière

6, rue de l'Hôtel Dieu
35000 RENNES
Le mercredi de 13h30 à 16h30
06 23 92 15 97 – 06 16 37 14 82

■ CLCV

Consommation Logement et Cadre de Vie
15, rue du Bourdonnais
35000 RENNES
02 99 14 23 23



rennes
VIVRE EN INTELLIGENCE

Obsèques et sépultures dignes

***"Tout être humain a le droit au respect,
même après sa mort, et donc
a le droit à des obsèques dignes
et une sépulture décente."***

(Préambule de l'accord du 22 octobre 2015)



Service "Solidarité"

Accord Ville de Rennes
Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)
et le Collectif Dignité Cimetière

Service "Essentiel"

Accord entre l'opérateur funéraire, la CLCV
et le Collectif Dignité Cimetière

Décès d'une personne aux ressources insuffisantes



SERVICE "Solidarité"

Pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes et/ou isolées.

BENEFICIAIRES

Les personnes sans, ou aux faibles ressources au moment du décès.

PRESTATIONS

- Organisation des obsèques.
- Faire-part dans le journal Ouest-France.
- Cérémonie civile (salle de recueillement du cimetière de l'Est, du cimetière du Nord ou au Crématorium)
- Cérémonie religieuse (possibilité dans un lieu de culte selon la volonté du défunt).

POUR UNE INHUMATION

- Pose de la croix (ou autre signe) trois semaines après les obsèques avec une plaque en altuglas indiquant, Nom, prénom, éventuellement le surnom, date de naissance et de décès.
- Pose d'une dalle en granit poli (8 mois après les obsèques).
- Concession gratuite de 8 ans plus un délai de 2 ans au cimetière de l'Est.

POUR UNE CREMATION

- Sur demande écrite de la personne décédée ou l'engagement écrit d'un proche attestant la volonté du défunt.
- Dépôt de l'urne à l'espace Cinéraire du cimetière de l'Est pour une durée de 8 ans plus un délai de 2 ans.
- Pose sur la tombe d'une plaque de granit poli avec plaque d'identification en altuglas (un signe religieux ou autre peut apparaître sur cette plaque)

DEMARCHES

Demande de prise en charge auprès du service funéraire de la Ville de Rennes.



SERVICE "Essentiel"

Pour les personnes ne pouvant bénéficier du service "Solidarité".

PRESTATIONS

- Organisation des obsèques.
- Faire-part dans Ouest-France.
- Organisation de la cérémonie (civile ou religieuse).
- Pose d'une dalle de granit poli avec une plaque funéraire 8 mois après l'inhumation ou si crémation, dispersion des cendres au jardin du souvenir.
- Plaque funéraire.

FINANCEMENT

- Les ressources de la personne.
- Les contrats obsèques.
- Eventuellement les aides : mutuelles, assurances, etc.
- Microcrédit personnel du CCAS de Rennes.

DEMARCHES

- Pompes Funèbres Générales de Rennes
- 5, rue Duguesclin - Tél : 02 99 79 14 88
 - 34, Avenue du Gros Malhon - Tél : 02 99 59 82 82

PRÉPARER SES OBSÈQUES POURQUOI PAS ?

Le financement des prestations du service "Essentiel" peut être prévu sous forme de Testament funéraire.

Actions coordonnées du Collectif Dignité Cimetière, de la Ville de Rennes, des Pompes Funèbres Générales et des services sociaux.